

COMMUNE DE PONT-DU-CASSE
Place Jean FRANCOIS-PONCET
47480 PONT-DU-CASSE

Tél : 05.53.67.96.41.

Fax : 05.53.67.51.05.

COMMUNE DE PONT-DU-CASSE
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
pour la réalisation d'installations de production solaire
photovoltaïque sur un bâtiments public existant et sur deux
structures nouvelles à créer.
2021

CAHIER DES CHARGES
042021

Date et heure limites de réception des offres
JEUDI 10 JUIN 2021 – 12 heures

Maître d'Ouvrage :
COMMUNE DE PONT-DU-CASSE

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la transition énergétique, la commune de Pont-du-Casse, 4295 habitants, lance un appel à manifestation d'intérêt pour un projet de trois centrales solaires photovoltaïques.

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La commune de Pont-du-Casse lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'étudier différentes offres concurrentes sur un projet similaire, pour :

- la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'équipements photovoltaïques, sur les ateliers municipaux, dans le but de financer les travaux de désamiantage et la pose d'une nouvelle couverture,
- la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la création d'une structure pour couvrir les deux terrains de tennis situés sur la parcelle AW 0083 qui supportera une centrale photovoltaïque.
La structure devra répondre aux normes de la Fédération Française de Tennis et aux normes ERP si nécessaire.
- la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la création d'une halle couverte sur l'esplanade du centre culturel. Cette structure ayant une vocation ERP de 1000 m² environ située sur la parcelle AW 0083 et supportera une centrale photovoltaïque.

PRESENTATION DU SITE

1. Toiture du bâtiment des ateliers municipaux.

Désamiantage et installation d'un parc photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des ateliers municipaux qui représente environ une superficie de $37 \times 21 \text{ m} = 777 \text{ m}^2$, située sur la parcelle AE 0009.

Le terrain d'assiette du Projet est situé en zone **UX** du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pont-du-Casse.

Plan de situation et terrain d'assiette du Projet envisagé :



2. Création d'une structure nouvelle pour couvrir deux terrains de tennis.

Création d'une structure de 36 x 36 m pour couvrir les deux terrains de tennis situés sur la parcelle AW 0083 qui supportera la centrale photovoltaïque. La structure devra répondre aux normes de la Fédération Française de Tennis et aux normes ERP.

Un rapport de vérification réglementaire sera produit à la collectivité par le prestataire à la mise en service de l'équipement.

Le terrain d'assiette du Projet est situé en zone UX du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pont-du-Casse.

Plan de situation et terrain d'assiette du Projet envisagé : emplacement siglé « 2 » sur le plan :



3. Création d'une halle couverte sur l'esplanade du centre culturel

Création d'une structure ayant une vocation ERP d'environ 1 000 m² à situer sur la parcelle AW 0083, qui supportera la centrale photovoltaïque.

Il s'agira d'une structure qui va être utilisée comme halle de manifestations. A ce titre, elle devra répondre aux exigences d'un ERP, avec éclairage pour permettre les manifestations de nuit et éclairage de sécurité. Un rapport de vérification réglementaire sera produit à la collectivité par le prestataire à la mise en service de l'équipement.

Le terrain d'assiette du Projet est situé en zone **UX** du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pont-du-Casse.

Plan de situation et terrain d'assiette du Projet envisagé, emplacement siglé « 1 » sur le plan :



CONCEPTION DE L'INSTALLATION

Le prestataire aura à sa charge :

- les études préalables spécifiques à chacun des bâtiments,
- les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires,
- les demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité.

La solution proposée doit être une solution clé en main.

Concernant le matériel photovoltaïque, le maître d'ouvrage souhaite notamment que les exigences suivantes soient respectées :

- obligation du maintien de l'intégrité de la couverture finale,
- tous les bâtiments devront être équipés du même type de capteurs photovoltaïques, sauf exception à justifier,
- mettre des coupe-circuit au plus proche des panneaux pour faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie,
- toutes les installations devront assurer une étanchéité à l'eau complète au bâtiment.

REALISATION DE L'INSTALLATION

La réalisation de l'installation (fourniture et installations des équipements réseaux) sera à la charge totale du prestataire, y compris les frais de raccordement au réseau électrique.

Si des travaux préalables ou annexes sont nécessaires pour accueillir l'équipement photovoltaïque, le prestataire devra le préciser clairement à la collectivité.

Concernant la réalisation, la collectivité souhaite notamment :

- que les chantiers soient réalisés via des personnes dotées des compétences professionnelles requises (étanchéité, électricité) attesté par une formation diplômante et/ou une pratique confirmée,
- que les entreprises soient à jour des obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement toutes les activités et travaux réalisés,
- que le prestataire s'engage à remettre à la collectivité l'ensemble des documents relatifs à l'installation (schéma électrique complet, synthèse du schéma électrique à afficher près du compteur général indiquant la présence et les caractéristiques de l'installation et précisément l'endroit du coupe-circuit, garanties du matériel, attestations...).

EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

Le prestataire aura à sa charge l'exploitation des équipements, la maintenance de l'installation et le maintien en parfait état de fonctionnement. Il devra en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civiles et exploitation.

PRESENTATION DE L'OFFRE

Forme des dossiers de manifestation d'intérêt

Les dossiers remis doivent respecter les dispositions du présent appel à manifestation d'intérêt. Toutes les informations, documentations et pièces requises, dont la liste figure au paragraphe suivant doivent être fournies en français. L'unité monétaire est l'Euro.

A compter de la date limite de dépôt des offres, la collectivité pourra exiger la production des pièces manquantes ou jugées imprécises. Le défaut de communication de ces pièces dans le délai requis par la collectivité entraînera le rejet de l'offre.

Le dossier sera fourni en un exemplaire informatique et un exemplaire papier, placé sous enveloppe cachetée comportant la mention :

« Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque sur un bâtiment public existant et sur deux structures nouvelles à créer - NE PAS OUVRIR »

Complétude des dossiers de manifestation d'intérêt

Les dossiers sont constitués :

- d'une présentation du candidat comportant les pièces énumérées ci-dessous
- de délibération autorisant le candidat à occuper le domaine public d'au moins trois collectivités pour des projets similaires.
- d'une note de présentation du projet ;
- de plusieurs visuels d'insertion paysagère traitant l'ensemble des façades des bâtiments.
- La présentation du candidat devra démontrer sa capacité à développer le projet, puis à le réaliser et à l'exploiter. Pour cela, il explicitera dans son dossier les compétences et les références sur lesquelles il compte s'appuyer.

Dans la note de présentation du projet, il proposera une analyse critique du site vis-à-vis du projet et présentera un plan d'affaires ainsi qu'un planning de réalisation détaillé allant jusqu'à la mise en service. Les hypothèses prises pour le plan d'affaires seront argumentées.

Présentation du Candidat

Le Candidat est invité à intégrer dans sa présentation les documents et informations suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée du représentant du Candidat dûment habilité à signer le partenariat, accompagnée du ou des justificatifs permettant de le vérifier (KBIS, pouvoir...);
- Une présentation détaillée du Candidat, de ses références, de ses capacités techniques et financières, de ses expériences en matière de développement associant une collectivité ou d'autres acteurs d'un territoire, en particulier de ses expériences sur site d'enfouissement en post-exploitation ;
- Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices avec part concernant l'activité photovoltaïque ;
- Les lettres d'engagement des partenaires financiers ;
- Les CV des différents intervenants ;
- Le présent cahier des charges paraphé à chaque page et signé ;

- Si le Candidat compte s'appuyer sur un autre opérateur économique, il justifiera de ses liens avec cet opérateur et fournira les mêmes pièces pour cet opérateur en présentant un dossier complet pour chacun des membres du groupement.

Note de présentation du Projet

Les candidats sont invités à fournir une note de présentation de moins de 10 pages comprenant les 5 parties décrites ci-après :

➤ Structuration du Projet

Le Candidat détaillera la forme et les conditions de structuration du projet ainsi que les modalités participation, de financement et de prise de décision de la Société de projet envisagée. Il donnera toute explication portant sur la composition du capital et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif.

Le Candidat devra notamment démontrer sa capacité à s'engager dans la durée avec la collectivité et à assurer l'exploitation de l'installation sur toute sa durée de vie.

➤ Description technique du projet photovoltaïque envisagé

Seront explicitées les **caractéristiques du système photovoltaïque** qu'il propose de réaliser et exploiter décrivant notamment :

- la puissance du système projeté, la surface occupée et une estimation de la production annuelle ;
- les modules photovoltaïques : marque, type, caractéristiques (technologie, puissance unitaire...), origine de fabrication, origine d'assemblage et bilan carbone associé ;
- les supports : type, caractéristiques (largeur, hauteur, emprise au sol...), un schéma d'implantation ;
- les travaux d'installation : durée, phasage et conduite,
- les opérations d'exploitation et de maintenance de l'installation ;
- les opérations de démantèlement en fin d'exploitation et de remise en état du site, si la collectivité ne souhaite pas maintenir les installations pour exploitation en régie.
- Au-delà de l'installation photovoltaïque à proprement parler, seront à assurer les opérations de maintien en état du site notamment et sans que cela soit restrictif, les éventuelles réparations de la couverture, autres membranes ou équipements dégradés ou usés par l'activité d'exploitation du photovoltaïque.

➤ Financement

Le candidat remettra un **plan d'affaire prévisionnel** du projet présentant :

- le montant prévisionnel de l'investissement en distinguant les coûts des matériels et de leur installation, du raccordement, des aménagements, de la mise en valeur pédagogique du site, de l'intégration paysagère, des études et prestations annexes Il intégrera également le coût du démantèlement et de remise en état du site en fin d'exploitation ;
- Le candidat expliquera son choix quant à la durée d'exploitation qu'il envisage.

➤ Planning prévisionnel de l'opération et organisation dédiée

Le candidat démontrera sa maîtrise du développement du projet en fournissant un **planning prévisionnel** de l'opération jusqu'au dépôt du permis de construire, puis jusqu'à la mise en service du système. Il apportera toute description nécessaire concernant la phase d'exploitation, en s'appuyant sur son expérience d'exploitant qui sera dûment justifiée.

Le candidat présentera l'**équipe** qui sera affectée aux différentes phases du Projet : développement, réalisation et exploitation. S'il doit mobiliser des compétences externes, il justifiera de ses liens avec l'opérateur économique sur lequel il compte s'appuyer. Il joindra en annexe le CV des différents intervenants.

La répartition des tâches entre ces personnes sera précisée, ainsi que leur rôle vis-à-vis de la collectivité et des administrations en phase développement et ensuite au sein de la société projet.

➤ Démantèlement

En fin de contrat, le prestataire aura à sa charge le démantèlement des installations photovoltaïques, si la collectivité ne souhaite pas maintenir les installations pour exploitation en régie.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Les différentes phases du présent Appel à manifestation d'intérêt sont les suivantes :

- remise des candidatures et des offres, dont le contenu attendu est présenté à ci-dessus,
- étude de la conformité des candidatures,
- choix de l'opérateur,
- signature des conventions d'occupation temporaire avec la collectivité.

La collectivité compte ensuite sur la réactivité et le professionnalisme du développeur sélectionné pour réaliser les études, dossiers administratifs, dans les meilleurs délais et conformément aux engagements pris avec la collectivité.

Remise des candidatures

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**AMI pour la réalisation d'installations de
production solaire photovoltaïque sur un bâtiment public
existant et sur deux structures nouvelles à créer.**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Pont-du-Casse
Place Jean FRANCOIS-PONCET
47480 PONT-DU-CASSE**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Jugement des candidatures

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- la valeur financière et juridique : garanties financières, durée d'exploitation : 30%
- la valeur technique : puissance installée, surface occupée, type de matériel, procédure et phasage dans le temps pour sa mise en œuvre, prise en compte des prescriptions de suivi de l'exploitation, le plan de maintenance préventive : 50%
- la valeur d'insertion environnementale : qualité d'insertion du projet sur le site : 10%
- la valeur développement durable : analyse du cycle de vie du matériau, origine de la fabrication, origine des matériaux, bilan carbone, recyclage de matériel, politique sociale de l'entreprise : 10%

Négociation

A l'issue de l'examen de l'ensemble des manifestations d'intérêt, des questions écrites (par email) seront éventuellement posées aux candidats dans le cas où des précisions seraient nécessaires. La collectivité se réserve la possibilité d'inviter entre un et trois candidats ayant obtenu la note globale pondérée la plus élevée à négocier leur offre.

Une notification sera adressée au lauréat retenu à l'issue de cette négociation. Les candidats non retenus seront informés par voie électronique.

La collectivité se réserve le droit de ne retenir aucun candidat si aucune manifestation d'intérêt ne répondait à ses attentes ou si les règles du présent AMI n'étaient respectées par aucun candidat.

Visites sur site

Les candidats qui le souhaitent pourront venir visiter le site avant de déposer leur dossier de candidature. Ils devront pour cela prendre rendez-vous avec le gestionnaire du site dont les coordonnées sont les suivantes :

Mairie de Pont-du-Casse
Mme Janine DULIS
05.53.67.96.41
janine.dulis@ville-pontducasse.fr

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront solliciter :

Mme Janine DULIS
DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES
VILLE DE PONT-DU-CASSE
Tel. 05.53.67.96.41
Fax. 05.53.67.51.05
janine.dulis@ville-pontducasse.fr

Annexe 1 : Plans bâtiment et terrains projetés.

ANNEXE 1 – PLANS BATIMENTS ET TERRAINS PROJETS



